

Coordonnées du chargé d'affaires :

Résidence Wagner
87, rue Saint Firmin
12850 ONET-LE-CHATEAU
- M : +336 89 87 58 01
yannick.cayssials@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : 0796322-00506 / RICT a n° 2

N° affaire : **32093165/1**

Mission(s) signée(s) : **L + LE + Th-E + STI**

Chargé d'affaire : Yannick CAYSSIALS

Diffusé par : Yannick CAYSSIALS

Affaire :

CCSS DE LA LOZERE
REHABILITATION THERMIQUE DE L'EXPANSION
12 RUE DE L'EXPANSION
48000 MENDE

Destinataire :

CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE

RUE DES CARMES
48000 MENDE

Rapport Initial de Contrôle Technique

En date du 21/05/2026



Ce rapport comporte 17 pages dont une page de garde.

Annule et Remplace le Rapport de conception révision 1 en date du 19/05/2026

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - -	3
2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - -	4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - -	5
4. REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - -	6
5. LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - -	8

Mission / Chapitre / Intervention technique	Date d'envoi	Version
L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables		
☒ L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements Yannick CAYSSIALS - Généraliste	21/05/2026	V2
LE - Solidité des existants		
☒ LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0
STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels		
☒ STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0
☒ STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0
☒ STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0
☒ STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels Yannick CAYSSIALS - Généraliste	21/05/2026	V1
☒ STI-TM - Ascenseurs dans les bâtiments tertiaires et industriels Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0
Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants		
☒ TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments existants Yannick CAYSSIALS - Généraliste	07/05/2026	V0

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : **CCSS DE LA LOZERE - REHABILITATION THERMIQUE DE L'EXPANSION**

Agence	AG CONSTRUCTION OCCITANIE	Adresse chantier	12 RUE DE L'EXPANSION
Service	CB0796322	Ville	MENDE
N° de convention	0796322-00506	Département	Lozère
signée le	17/03/2026		
Début des travaux	01/03/2026	Valeur prévisionnelle des travaux	916000 €(HT)
Délai			
Maître de l'Ouvrage	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE RUE DES CARMES 48000 MENDE		

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
Th-E	Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants
STI	Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Etendue de la mission :

Cf programme de travaux : Isolation par l'extérieur, menuiseries

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 15/12/2025

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Batiment code du travail existant. Plancher bas du dernier niveau à moins de 8 m du sol

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

Bureaux

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

Travaux de rénovation énergétique.

Isolation par l'extérieur, bardage type Stac Bond.

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

- Fondations : Sans objet dans le cadre des travaux

- Structure : Sans objet dans le cadre des travaux

- Clos : Isolation par l'extérieur, bardage type Stac Bond.

- Couvert : Couverture bac acier existante inchangée

- Equipements techniques :

Installations électriques : Réseau BT 220/380 V, installations inchangées si ce n'est les travaux connexes liés aux travaux d'isolation

Thermique : Chauffage eau chaude existant inchangé, mise en place de CTA

Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

Sécurité incendie :

Extincteurs inchangés

Equipement d'alarme existant inchangé hors travaux

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

- Liées au site : Sans objet

- Liées aux risques : Sans objet

- Liées au mode constructif : sans objet

- Liées à l'occupation des locaux : sans objet

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

Sans objet

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

- Locaux à risques moyens : sans objet

- Locaux à risques importants : sans objet

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

Sans objet

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
BONNET ET TEISSIER ARCHITECTES		
• Descriptif CCTP LOTS ARCHITECTURAUX	01/04/2026	17/04/2026
• Courrier MAIL REMARQUES RICT 0 PRISES EN COMPTE	13/05/2026	13/05/2026
• Courrier MAIL REMARQUES RICT 1 PRISES EN COMPTE	21/05/2026	21/05/2026
• Plan 0 RDC	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1 R+1	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_1 SITUATION	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_10 PERS	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_11 PERS	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_12 PERS	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_13 PERS	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_14 PERS	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_2 MASSE	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_7 COUPES	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_8 FACADES	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 1_9 FACADES	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 2 R+1	02/12/2025	17/04/2026
• Plan 3 PLATEFORME R+1	02/12/2025	17/04/2026
• Plan EDL 1 FACADES	02/12/2025	17/04/2026
• Plan EDL 2 FACADES	02/12/2025	17/04/2026
IB2M EGIS		
• Descriptif 0 RDC CCTP LOTS BET	01/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25 DCE ELEC Plan Etage plateforme	03/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25 DCE ELEC Plan R+1	03/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25 DCE ELEC Plan R+2 et plateforme	03/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25 DCE ELEC Plan RdC	03/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25-PRO-LOT08-CVC-PLANS-CTA	03/04/2026	17/04/2026
• Plan 174-25-PRO-LOT08-CVC-PLANS-Dépose	03/04/2026	17/04/2026

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables**L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Objet / article de référence	Avis
ENVELOPPE - FACADES	
Façades légères	
Bardages opaques assurant le clos	Batiment Loza, mise en place bardage Fundermax avec pare pluie métallique sur les plateaux conservés, l'avis technique du procédé sera respecté
Menuiseries extérieures	Dossier d'exé menuiseries à fournir en exe avec détails de synthèse avec le lot bardage. La continuité du plan d'étanchéité à l'eau devra être assurée.
Revêtements extérieurs rapportés	
Bardages rapportés, vêtture, végétation	Le dossier d'exé bardage avec détails d'exé sera fournis. L'ATEC devra être respecté. Les fixations, ossature accessoires, seront justifiées. Attention à la compatibilité des étriers et autres pour une épaisseur d'isolant de 20 cm.
ENVELOPPE - COUVERT	
Couverture	La ventilation de la sous toiture existante (bac acier à priori) devra être maintenu : lame d'air à maintenir

MISSION : LE - Solidité des existants**LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Objet / article de référence	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants	Il n'a pas été fourni de diagnostic ou constat d'état des lieux

MISSION : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Objet / article de référence	Avis
- GEN 1	Nous fournir arrêté DP ou PC
DEGAGEMENTS	
Dispositions générales	
R.4227-6 - Portes utilisées pour l'évacuation	Les portes de sorties devront pouvoir être ouvrables sans clé
DESENFUMAGE	
Dispositions générales	
R.4216-13 - Désenfumage des locaux	S'assurer de la possibilité de changement du remplissage de l'exutoire de désenfumage (sans nécessité de changer l'appareil) de l'escalier prévu au DCE

MISSION : Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants**Th-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments**

TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.173-2 et 3 du CCH	
RT ELEMENT PAR ELEMENT	
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.131-26 et 28 du CCH	
Performances énergétiques des équipements, installations, ouvrages ou systèmes mis en place, installés ou remplacés	Nous fournir note justifiant l'application de la RT élément par élément pour ce projet : cout des travaux < 25 % de la valeur du bâtiment
CARACTERISTIQUES THERMIQUES MINIMALES - ARRETE DU 03/05/07	
Parois vitrées	Préciser toutes les caractéristiques thermiques à respecter pour les menuiseries (notice thermique IB2M non fournie)

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage, nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE**Codes utilisés associés à nos avis**

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables**Chapitre : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : L V2	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
ENVELOPPE - FACADES			
Façades légères			
Bardages opaques assurant le clos		Batiment Loza, façades existantes avec bardage double peau et plateaux métalliques intérieurs, mise en place bardage Fundermax avec pare pluie métallique sur les plateaux conservés	AP 1-Batiment Loza, mise en place bardage Fundermax avec pare pluie métallique sur les plateaux conservés, l'avis technique du procédé sera respecté
Menuiseries extérieures			AP 1-Dossier d'exé menuiseries à fournir en exe avec détails de synthèse avec le lot bardage. La continuité du plan d'étanchéité à l'eau devra être assurée.
Revêtements extérieurs rapportés			
Bardages rapportés, vêtue, vétage		Bardage Stacbond. isolant laine de roche sur support maçonneries enduites	AP 1- Le dossier d'exé bardage avec détails d'exé sera fournis. L'ATEC devra être respecté. Les fixations, ossature accessoires, seront justifiées. Attention à la compatibilité des étriers et autres pour une épaisseur d'isolant de 20 cm.
ENVELOPPE - COUVERT			
Couverture		Couverture existante chéneaux existants inchangés (trop plein rallongés seulement)	AP 1-La ventilation de la sous toiture existante (bac acier à priori) devra être maintenu : lame d'air à maintenir

Mission : LE - Solidité des existants**Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : LE V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants		PM	Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.
		AP	1-Il n'a pas été fourni de diagnostic ou constat d'état des lieux

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Article R.134-59 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) - Garde-corps et fenêtres basses - Norme NF P 01-012 (juillet 1988) pour les garde-corps et rampes d'escalier de caractère définitif - Norme NF E 85-015 (avril 2008) concernant les moyens d'accès permanents des lieux de travail - Articles R.4214-5 et R.4214-6 du code du travail relatifs aux ouvrants en élévation ou en toiture et aux parois transparentes
---------------------	---

Chapitre : STI-CC V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
OUVRANTS ET PAROIS TRANSPARENTES			
	R.4214-5 Ouvrants en position d'ouverture	Prévus vitrage stadip 2 faces sur portes	AF

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30 - Arrêté du 31/05/94 - Arrêté du 05/08/92 modifié (22/09/95 et 10/09/98) - Article 14 de l'arrêté du 04/11/93
---------------------	--

Remarques générales	Nous fournir arrêté DP ou PC	-GEN 1
---------------------	------------------------------	--------

Chapitre : STI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE			
	Généralités		
	R.4216-1 - Champs d'application	PM	
	R.4216-4 - Effectif théorique	PM	
DEGAGEMENTS			
	Dispositions générales		
	R.4227-6 - Portes utilisées pour l'évacuation	AP	1-Les portes de sorties devront pouvoir être ouvrables sans clé
DESENFUMAGE			
	Dispositions générales		
	R.4216-13 - Désenfumage des locaux	AP	1-S'assurer de la possibilité de changement du remplissage de l'exutoire de désenfumage (sans nécessité de changer l'appareil) de l'escalier prévu au DCE
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
	Emploi des matières inflammables		
	R.4216-21 - Règles applicables	PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
	Consignes de sécurité incendie		
	R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie	PM	
	R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie	PM	

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI - Section 4 : Articles R.4216-17 à R.4216-20
- Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI - Section 5 : Article R.4216-21

Chapitre : STI-TB V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CHAUFFAGE DES LOCAUX				
	Règles générales	Chauffage eau chaude existant inchangé.. Installation de 2 CTA avec batterie électrique d'appoint.	AF	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES				
	Emploi des matières inflammables			
	R.4216-21 - Règles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
 - Code du travail : Articles R.4215-1 à R.4215-17 - Articles R.4216-21 et R.4227-14

Chapitre : STI-EL V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DEGAGEMENTS				
Dispositions générales				
R.4227-14 - Eclairage de sécurité		Sans objet inchangé hors travaux	SO	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES				
Emploi des matières inflammables				
R.4216-21 - Règles applicables			PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL				
Installations électriques		CTA dans placards CF au niveau des rangements	AF	

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-TM - Ascenseurs dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre IV : Articles R.4214-15 à R.4214-16
- Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30

Chapitre : STI-TM V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL			
Escaliers / Trottoirs roulants / Ascenseurs			SO

Mission : Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants**Chapitre : TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments existants**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Dispositions des articles R.172-1 à R.172-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages neufs ;
- Dispositions des articles R.173-1 à R.173-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages existants faisant l'objet de travaux.
- Dispositions des articles R.173-1 à R.173-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages existants faisant l'objet de travaux.

Chapitre : TH-E V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.131-26 et 28 du CCH		
	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.173-2 et 3 du CCH		
	RT ELEMENT PAR ELEMENT		
	Performances énergétiques des équipements, installations, ouvrages ou systèmes mis en place, installés ou remplacés		AP 1-Nous fournir note justifiant l'application de la RT élément par élément pour ce projet : cout des travaux < 25 % de la valeur du bâtiment
	CARACTERISTIQUES THERMIQUES MINIMALES - ARRETE DU 03/05/07		
	Parois opaques		
	Résistance thermique totale des parois après travaux	Isolant bardage R = 5.7 ou existant +3.7	AF
	Parois vitrées		AP 1-Préciser toutes les caractéristiques thermiques à respecter pour les menuiseries (notice thermique IB2M non fournie)

Copie(s) à :

BONNET ET TEISSIER ARCHITECTES

IB2M EGIS